VILLE DE LA FERTE-BERNARD EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1er mars 2023 Date d'affichage 1er mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230307-DEL_23_03_07_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 20 + 9 procurations

votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le SEPT MARS à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents: M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie DENONELLE, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Gérard GUESNE, M. Franck POTAUFEUX, M. Christophe BISI.

Excusés:

Mme Sophie DOLLON,(Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT)Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON)M. Gaëtan THOMAS,(Pouvoir donné à Didier REVEAU)M. Dominique MORANCE,(Pouvoir donné à Franck POTAUFEUX)Mme Bénédicte MARCHAIS,(Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA)M. Nicolas GUILLARD(Pouvoir donné à Edith ALIX)

M. Thierry BODIN, (Pouvoir donné à Carl GUILLEMIN) Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL)

M. Emmanuel VIGNERON, (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Eric PAPILLON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MODIFICATION DE CERTAINS TARIFS MUNICIPAUX 2023 VOTÉS EN 2022

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL_22_12_19_29 prise suite au Conseil municipal du 19 décembre 2022,

Vu le rapport du Maire.

Cette délibération annule et remplace la délibération DEL_22_12_19_29 prise suite au Conseil municipal du 19 décembre dernier mais seulement sur les points suivants :

Base de loisirs :

BASE DE LOISIRS - Applicable à compter du 01/01/2023
STAGES:
Planche à voile, kayak, dériveur catamaran, optimist, multi-
activités
* Forfait groupe 1/2 journée (jusqu'à 10 personnes)

Fertois	Non Fertois						
2023							
01/01/2023	01/01/2023						
	130,00 €						

<u>Tarifs « marché »</u>:

DROITS DE PLACE ET DE VOIRIE	01/01/2023
Marchands forains abonnés, forfait emplacement ≤ 4 m linéaires/trimestre	36,85 €
Marchands forains abonnés, emplacement > 4 m : le mètre linéaire/trimestre	9,25 €
Marchands forains non abonnés, forfait emplacement ≤ 4 m linéaires	4,40 €
Marchands forains non abonnés, emplacement > 4 m : le mètre linéaire supplémentaire	1,10 €
Forains abonnés St Antoine, forfait emplacement ≤ 2 m linéaires/trimestre	24,75 €
Forains abonnés St Antoine, > 2 m : le mètre linéaire / trimestre	6,05 €
Droit de raccordement aux bornes électriques pour les marchés :	
* Abonnés, par trimestre	23,65 €
* Non abonnés, par passage	2,60 €
Manèges forains, de 0 à 20 m²	17,40 €
Manèges forains, de 21 à 40 m²	30,80 €
Manèges forains, de 41 à 70 m²	46,55 €
Manèges forains, de 71 à 90 m ²	72,05 €
Manèges forains, de 91 à 140 m²	95,70 €
Manèges forains, à partir de 141 m²	114,40 €
Echafaudages, chantiers, matériaux, dépôts sur la voie publique avec	
autorisation, par semaine	30,80 €
* Avec un minimum perçu de	30,80 €
Terrasses et étalages sur domaine public bordant une voie ouverte à la circulation	
étalage	Gratuit
Terrasse (saison) d'avril à octobre	2,40 €/m²/mois
Terrasse (hors saison) de novembre à mars)	3,50 €/m²/mois
Droit de raccordement aux bornes électriques pour les terrasses, forfait/jour :	2,50 €
Food-Truck / vente à emporter, forfait / jour	5,75 €
Droit de raccordement aux bornes électriques Food-Truck, forfait / jour	2,60 €
Voitures en exposition, par véhicule et par jour	9,45 €
Petit marché : cultivateur abonné, par mètre linéaire/semestre	11,45 €
Cirques, par jour de représentation	467,50 €
Ventes ambulantes, par camion	467,50 €
Place de Gaulle- Manifestation à caractère lucratif	467,50 €

LOCATION ATHENA 2023 - applicable au 7 mars

Gratuité applicable à l'Amicale du personnel municipal

LOCATION	7	ARIFS	Etablissements scolaires	Rencontres scolaires (danse à	Associations Fertoises* /Administrations et assimilées**/ Etablissements secondaires privés fertois		Associations culturelles et caritatives fertoises / Etablissements secondaires publics fertois	
	Fertois	majoration hors fertois + 60€	nrimaires	l'école, école chantante	réduction de 50%	forfait lors d'une location uniquement de la salle de réunion	forfait	Précisions
CUISINE (prise en charge journalière de l'espace) LAVERIE SEULE (prise en charge journalière) ?	139€	199 € 41 €	Gratuit dans la limite du fonctionnement					comprenant 1 répétition + 1 représentation (hors dimanche et jour férié).
SALLE POLYVALENTE (prise en charge journalière de l'espace) SALLE POLYVALENTE (forfait mobilier + tarif	75€	134€	du service et facturation des heures	12 € / classe	Réduction de 50% sur la totalité de la facture	% sur talité	371€	Facturation des heures supplémentaires après 22h le jour de la représentation. Si utilisation dimanche et jour férié, majoration équivalente aux heures supplémentaires du personnel (régisseurs) + ssiap selon les conditions
horaire) HALL (prise en charge journalière de l'espace) HALL (forfait mobilier + tarif horaire)	69€	42 € 129 € 30 €	supplémentaires au-delà de 22h, dimanche et	(prise en charge par la municipalité pour les				
THEATRE (prise en charge journalière de l'espace)	371 €	431 €	jour férié, selon					
THEATRE (forfait mobilier + tarif horaire)		42 €	les conditions appliquées aux associations fertoises, à					appliquées aux associations fertoises, soit réduction de 50%
SALLE DE REUNION (prise en charge journalière de l'espace)	116€	176€	savoir une réduction de 50			30€	30€	
SALLE DE REUNION (forfait mobilier + tarif horaire)		9€	%.			50€	30 €	

PRESTATIONS	
FORFAIT MATERIEL/JOUR:	
Théâtre en conférence	80 €
Théâtre en spectacle	163 €
PRESTATIONS TECHNIQUES (matériel):	
Scène 6*4 m avec escalier	69 €
Praticable supplémentaire 1*2 m	7€
Ecran	58 €
Puissance 100A	134€
Sonorisation + 1 micro HF	87 €
Micro HF supplémentaire	44 €
PRESTATIONS PERSONNEL	
PRESTATION PERSONNEL/HEURE : les	
heures de nuit (de 22h à 7h) + les heures	
de dimanche/jour férié, comptent double	
Préparation technique	23 €
Régisseur	39 €
SSIAP (sécurité)	23 €

Réduction de 50% sur la totalité de la facture		
Réduction de 50% sur la totalité de la facture		

LOCATION HALLES "DENIS BEALET" 2023 - applicable au 1er janvier

Gratuité applicable à l'amicale du personnel municipal

Gratuité applicable aux établissements scolaires primaires publics dans la limite du fonctionnement du service et facturation des heures supplémentaires au-delà de 22h, dimanche et jour férié.

LOCATION ESPACES	TARIFS		TARIFS		Etablissement scolaires primaires fertois		Associations Fertoises* /Administrations et assimilées**/ Etablissements secondaires privés		ciations culturelles et caritatives fertoises / rablissements secondaires publics fertois
	fertois	majoration hors fertois + 60€			réduction de 50%	forfait	Précisions		
SALLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE : Journée complète	290 €	350€	Prise en charge par la municipalité dans la limite de 22h, dimanche et jour férié et facturation des heures supplémentai res au-delà de 22h, dimanche et jour férié, selon les conditions appliquées aux associations	é ce t t Réduction de	Réduction de	100€	Pour les spectacles: application pour chaque représentation. Le forfait comprend une mobilisation de personnel dans la limite du fonctionnement du service (équivalent 2 techniciens sur 2 jours (montage/démontage) audelà facturation des heures + heures supplémentaires au-delà de 22h, dimanche et jour férié, selon les conditions appliquées aux associations fertoises, soit réduction de 50%.		
Demi-journée SALLE DE LA CHEMINÉE/SALLE DE LA CHARPENTE:	145€	205€			50% sur la totalité de la facture	100€	Pour les expositions non autonomes: application pour la durée de l'exposition. Le forfait comprend une mobilisation de personnel dans la limite du fonctionnement du service (équivalent 2 techniciens sur 2 jours (montage/démontage) au-delà facturation des heures + heures supplémentaires au-delà de 22h, dimanche et jour férié, selon les conditions appliquées aux associations fertoises, soit réduction de 50%.		

Journée complète	93 €	153 €	fertoises, à			Pour les structures autonomes (exposition ou
Demi-journée	58€	118€	savoir une		30€	répétition des compagnies): forfait hebdomadaire.
LOCAL TRAITEUR	139€	199€	réduction de 50 %.		30 0	
					gratuit	Pour une journée de répétition (ex: associations culturelles La Pulse à l'oreille, ATF, Les Tombés de la lune, chorales, orchestres, ateliers théâtre, collège).
PRESTATIONS						
PRESTATIONS TECHNIQUES						
(matériel) :				B(1 1		
Scène 6*4 m avec escalier		81€		Réduction de 50% sur la totalité de la		
Praticable supplémentaire 1*2 m		7€				
Ecran		64€		facture		
Sonorisation + 1 micro		58€				
Micro HF supplémentaire		44€				
PRESTATIONS PERSONNEL						
PRESTATION PERSONNEL/HEURE: les						
heures de nuit (de 22h à 7h)				Réduction de		
+ les heures de				50% sur la		
dimanche/jour férié, comptent double				totalité de la		
Préparation technique		29 €		facture		
Ménage supplémentaire		23 €				-
Régisseur		39 €				-
regisseui		33 E				

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les tarifs modifiés des activités municipales de la ville, pour 2023.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tous documents découlant de cette opération.

Voix pour: 28 Voix contre: 0 Abstention: 1

> Pour Copie conforme Le Maire **Didier REVEAU**